

N° 2024/050

Nouméa, le 13 mars 2024

## ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 MARS À 17H30

**Le conseil municipal de la ville de Nouméa se réunit en séance publique mercredi 13 mars à 17h30.**

### BUDGET ET FINANCES

- Affectation anticipée des résultats de l'exercice 2023
- Budget principal primitif pour l'exercice 2024
- Budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2024
- Budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2024
- Budget annexe primitif de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2024
- Budget annexe primitif de la gestion des services funéraires pour l'exercice 2024

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DE LA PRÉVENTION ET DE LA SÉCURITÉ

- Conventions de formation dans le cadre du plan de formation professionnelle continue pour l'année 2024 des élus, du personnel de la ville de Nouméa, des sapeurs-pompiers volontaires et des jeunes volontaires recrutés dans le cadre de dispositif service civique
- Convention d'adhésion aux conditions et modalités d'accès aux services de la plateforme des marchés publics de Nouvelle-Calédonie.

### AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Transfert de gestion au profit du centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Nouméa de l'extension des jardins familiaux de Tuband et modification du règlement intérieur spécifique à ces jardins

- Avenant n°1 au marché relatif aux travaux de réaménagement des trottoirs de la route de l'Anse-Vata
- Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable au Mont Té

## **SOLIDARITÉ, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS**

- Convention avec le Conseil d'Administration de l'Enseignement Catholique (CAEC) concernant la participation communale aux frais de fonctionnement des classes élémentaires privées sous contrat d'association au titre de l'année 2024
- Modification du règlement intérieur des vide-greniers de la place des Cocotiers

## **HORS COMMISSION**

- Décision prises par le maire par voie de délégation du conseil municipal pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2023.

## **INFORMATIONS PRATIQUES**

*Mercredi 13 mars à 17h30, salle du conseil municipal  
Hôtel de ville de Nouméa.*